

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de
SEINE ET MARNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARNE ET CHANTEREINE

Arrondissement de
MEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 MAI 2008

L'an deux mille huit, le quatorze mai à vingt heures trente, les membres du CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqués en séance le sept mai 2008, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Chelles, sous la présidence de M. Jean-Jacques MARION.

ETAIENT PRESENTS :

Pour la ville de Brou sur Chantereine :

M. De Carvalho, M. Gerle, M. Pierard, M. Bréhaux, Mme Bertheau, Melle Gerle et M. Deschamps.

Pour la ville de Chelles :

M. Garnier, M. Bégué, M. Ferrand, M. Bréhier, M. Le Bescond, M. Bouallaga, Mme Perroteau, Mme Autreux, M. Mignondo, M. Mouly, M. Vigier, M. Pipard, M. Philippon, M. Ferrer et M. Mamou.

Pour la ville de Courtry :

M. Pilard, Mme Bahri, M. Prené (arrivé à 20h45 au 3^{ème} point de l'ordre du jour), M. Houbiguan, M. Peloille et Mme Dupont.

Pour la ville de Vaires-sur-Marne :

M. Noyelles, Mme Coulais, M. Vincent, M. Guillaume, M. Prillard, M. Aveline, M. Bourre, M. Vaultier, M. Darloy et M. Toffolon.

ONT DONNE POUVOIR : M. Antoine Rodriguez à M. Michel Le Bescond
Mme Patricia Lavorata à M. Jean-Jacques Marion
M. Paul Athuil à M. Emeric Bréhier
M. Pierre Houard à M. Jean-Luc Pilard.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-Annick Perroteau.

Conseil communautaire du 14 mai 2008

Compte rendu sommaire

Le Conseil communautaire a :

- **CREE** la commission consultative intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, composée du Président et de 2 délégués par communes membres, **DESIGNE**, à main levée, 2 délégués par communes membres au sein de cette commission, à savoir : pour Brou sur Chantereine : M. Philippe Pierard et Mme Marie-Madeleine Bertheau, pour Chelles : M. Bernard Garnier et M. Paul Athuil, pour Courtry : M. Jean-Luc Pilard et M. José Peloille, pour Vaires-sur-Marne : M. Philippe Vincent et M. Jean-Paul Bourre, **DONNE** mandat au Président pour procéder à la désignation des représentants d'associations locales au sein de la commission Accessibilité aux personnes handicapées (unanimité : 42 pour) ;
- **CREE** la commission consultative des services publics locaux, prévue à l'article L.1413-1 du CGCT, composée de 9 membres du Conseil communautaire et 9 représentants d'associations locales, **DESIGNE**, à la représentation proportionnelle, les 9 membres de la CCSPL, à savoir : pour Brou sur Chantereine : M. Eddie Gerle et Melle Eva Gerle, pour Chelles : Mme Lydie Autreux, M. Augustin Mignondo et M. Gilles Vigier, pour Courtry : M. Armen Houbiguan et M. Daniel Boulicault (*qui remplacera Mme Christelle Dupont au prochain conseil suite à la démission de cette dernière*), pour Vaires-sur-Marne : M. Jean-Louis Guillaume et M. Bernard Vaultier, **DONNE** mandat au Président pour procéder à la désignation des représentants d'associations locales au sein de la commission consultative des services publics locaux (unanimité : 42 pour) ;
- **PRIS ACTE** du dispositif relatif aux modalités de renouvellement du Conseil Participatif ;
- **DECIDE** d'allouer une indemnité de conseil à Madame Jacqueline PAUCHET, comptable public assignataire de la Communauté communes Marne et Chantereine, au taux plein et calculée suivant les règles et tarifs de droit commun, **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la Communauté (unanimité : 43 pour) ;
- **ALLOUE** une subvention exceptionnelle de 3 000 € à la Ville de Vaires-sur-Marne en soutien à l'organisation des festivités du 100ème anniversaire de Vaires-sur-Marne, **AUTORISE** M. le Président à signer tout document afférant à ce sujet, **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Communauté sur le chapitre 65 et la nature 65734 (unanimité : 43 pour) ;
- **FIXE** les tarifs des copies des documents administratifs (unanimité : 43 pour) ;
- **ACCORDE** sa garantie à l'OPAC de Chelles pour l'emprunt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 1 797 522,50 €, pour financer une opération de réhabilitation de 88 logements, sis 2-4-16-18 allée de la Noue Brossard à Chelles, **AUTORISE** M. le Président à signer le contrat de prêt et tout document y

afférent ainsi que la convention tripartite mettant en oeuvre le droit de réservation au profit de la commune de Chelles (unanimité : 43 pour) ;

- **ACCORDE** sa garantie à l'OPAC de Chelles pour l'emprunt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un montant de 5 645 954 €, pour financer une opération de réhabilitation de 192 logements, sis 1-9-15-19 allée de la Noue Brossard à Chelles, **AUTORISE** M. le Président à signer le contrat de prêt et tout document y afférent ainsi que la convention tripartite mettant en oeuvre le droit de réservation au profit de la commune de Chelles (unanimité : 43 pour) ;
- **ACCORDE** sa garantie à l'OPAC de Chelles pour l'emprunt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un montant total de 6 932 760 €, pour financer une opération de construction de 51 logements collectifs et de 6 maisons individuelles, sis quartier des Cressonnières à Chelles, **AUTORISE** M. le Président à signer le contrat de prêt et tout document y afférent ainsi que la convention tripartite mettant en oeuvre le droit de réservation au profit de la commune de Chelles (unanimité : 43 pour) ;
- **ACCORDE** sa garantie à la SA d'HLM ICF LA SABLIERE pour l'emprunt à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, d'un montant de 380 251 euros, et destiné à financer une opération d'acquisition amélioration de 8 logements collectifs dans le quartier « les Arcades Fleuries » à Chelles, **AUTORISE** M. le Président à signer le contrat de prêt et tout document y afférent ainsi que la convention tripartite mettant en oeuvre le droit de réservation au profit de la commune de Chelles (unanimité : 43 pour) ;
- **EMIS** un avis favorable sur le projet de décret modifiant les décrets de création des établissements publics fonciers et portant sur la possibilité pour le conseil d'administration des EPF de déléguer au directeur général ou son adjoint l'exercice des droits de préemption et de priorité (unanimité : 31 pour et 12 abstentions) ;
- **DECIDE** l'acquisition d'une action dans la Société d'HLM « Immobilière 3F », au prix symbolique de dix centimes d'euros, **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la Communauté de communes (unanimité : 43 pour) ;
- **FIXE**, pour l'année scolaire 2008/2009, l'aide communautaire pour l'achat de la carte Imagine'R, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les contrats correspondants à ce dispositif d'aide, entre la Communauté de communes et le GIE COMUTITRES, **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de la Communauté de communes (unanimité : 43 pour) ;
- **ADOpte** l'avenant n°3 à la convention tripartite relative à la participation financière du STIF à la gestion de la gare routière de Chelles, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cet avenant n°3 (unanimité : 43 pour) ;
- **DECIDE** de faire bénéficier et d'appliquer, à compter du 1er janvier 2008, les prestations d'action sociale, aux agents communautaires titulaires, stagiaires, détachés auprès de la Communauté de communes Marne et Chantereine, non titulaires, en position d'activité, à temps complet, à temps partiel, ou à temps non complet, ainsi que les agents sous contrat aidés d'insertion, **DIT** que la dépense est prévue au budget (unanimité : 43 pour) ;
- **DIT** que le prix du repas est fixé à 6,40 € pour l'année civile 2008 et révisable tous les 1er janvier, **APPROUVE** la participation financière de la Communauté de communes Marne et Chantereine à hauteur de 3,03 € TTC par repas, **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention avec la ville de Chelles portant sur le prix du repas au self municipal des agents communautaires et fixant la participation de leur employeur, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cet avenant et tout document y afférent, **ET DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la Communauté (unanimité : 43 pour) ;

- **PRIS ACTE** de la procédure de passation des marchés publics interne à Marne et Chantereine ;
- **PRIS ACTE** des décisions du Président et du Bureau communautaire.

Fin de séance : 22h00

Ce compte rendu est dressé conformément au décret n°83.1025 du 28 Novembre 1983 et à la circulaire préfectorale n° 84.44 du 23 Novembre 1984 prise pour son application concernant les délais de recours en matière de décision individuelle.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 MAI 2008

DELIBERATION

- 17) **OBJET** : Décisions prises par le Président et le Bureau communautaire en vertu d'une délégation de pouvoirs

Le Président communique au Conseil communautaire les décisions du Président et du bureau prises en application de la délégation accordée sur la base de l'article L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Concernant le Président :

- *Décision n°28/2008 du 10 avril 2008*, relative à la participation de Marne et Chantereine au salon des Associations de Chefs d'entreprises de l'Est Francilien. Ce salon a pour objet de faire connaître le dynamisme économique sur le territoire. Le montant de cette participation est de 1 000 € TTC.
- *Décision n°29/2008 du 11 avril 2008*, relative à la passation d'un contrat avec l'association « TÈAT UNIVERS'L DE LA PÈ », dont l'objet est la prestation d'un spectacle intitulé « Ti Kako et la fiole magique », le mercredi 14 mai 2008 à la bibliothèque Georges Brassens de Chelles. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 650 € TTC.
- *Décision n°30/2008 du 15 avril 2008*, relative à la passation d'un contrat avec l'association « Compagnie TI MOUN FOU », dont l'objet est la prestation d'une lecture à deux voix d'auteurs insulaires de langue créole et française, Mimi Barthélémy et James Noël, le mardi 20 mai 2008 à la bibliothèque Georges Brassens de Chelles. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 500 € TTC.
- *Décision n°31/2008 du 2 mai 2008*, relative à la passation d'un contrat avec la société OPSYS, dont l'objet est la fourniture, la maîtrise d'œuvre et l'assistance technique du système de gestion et d'informatisation des bibliothèques de Marne et Chantereine. La prestation débute à la date de notification. Le montant de la prestation est fixé à la somme de 25 962,77 € TTC.
- *Décision n°32/2008 du 24 avril 2008*, relative à la passation d'un marché à procédure adaptée (MAPA) qui a pour objet les travaux d'entretien des canalisations et fosses septiques des bâtiments de la Communauté de communes avec la société C.I.G. Il s'agit d'un marché unique à bon de commande d'un montant annuel minimum de 9 334 € HT et d'un montant annuel maximum de 49 000 € HT. La durée de la prestation est de 1 an et, ce, à compter de la date de notification du marché et renouvelable 2 fois par reconduction expresse.
- *Décision n°33/2008 du 24 avril 2008*, relative à la passation d'un contrat avec la société B.O AGENCEMENT, dont l'objet est la sous-location du lot n°5 des Ateliers Locatifs. La durée du contrat est fixée à 3, 6 ou 9 ans qui commenceront à courir à compter du 6 avril 2008.

- *Décision n°34/2008 du 24 avril 2008*, relative à la passation d'un contrat avec la société INDUSTRIE SERVICES, dont l'objet est la sous-location des lot n°4, n°9 et n°10 des Ateliers Locatifs. La durée du contrat est fixée à 3, 6 ou 9 ans qui commenceront à courir à compter du 6 avril 2008.

Concernant le bureau communautaire :

- *Décision n°17/2008, lors de sa séance du 23 avril 2008*, relative à la création de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de 40 000 à 80 000 habitants, à temps complet.
- *Décision n°18/2008, lors de sa séance du 23 avril 2008*, relative à la création de l'emploi de Directeur du Développement Durable, de la Communication et de la Culture, emploi à temps complet, pour une durée déterminée, de Catégorie A (Directeur Territorial) indice brut : 985, indice majoré : 798.
- *Décision n°19/2008, lors de sa séance du 23 avril 2008*, relative à l'adoption de trois programmes d'informatisation et de multimédia pour les bibliothèques de Marne et Chantereine d'un montant total de 33 364,46 € HT, soit 39 903,90 € TTC, et à la sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat pour un montant de 8 341,12 euros et d'une subvention auprès de la Région Ile-de-France pour un montant de 10 009,34 euros pour la réalisation de ces opérations en matière d'informatisation et de multimédia dans les bibliothèques de Marne et Chantereine.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

PREND ACTE de ces décisions.

**ET ONT LES MEMBRES PRESENTS SIGNE AU REGISTRE
POUR EXTRAIT CONFORME**

Conseillers en exercice : 43

Conseillers présents : 39

Conseillers représentés : 4



Le Président,

Jean-Jacques MARION

Reçue en Sous-Préfecture de Torcy le
Affichée le
Chelles, le

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
E. Vignacourt

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le
Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois